



Contenu de la matière :

1. Notions générales sur le droit (introduction au droit, droit pénal).
2. Présentation de législation algérienne (www.joradp.dz, références des textes).
3. Règlementation générale (loi sur la protection du consommateur, hygiène, étiquetage et information, additifs alimentaires, emballage,).
4. Organismes de contrôle : DCP (concurrence et prix), CACQUE (centre algérien de contrôle de la qualité et de l'emballage), bureau d'hygiène, ONML (office national de métrologie légale).
5. Normalisation et accréditation (IANOR, ALGERAC).
6. Normes internationales (ISO, codex alimentarius, NA, AFNOR)



V. Normalisation et accréditation

(IANOR, ALGERAC)

V. Normalisation et accréditation

Présentation de L'IANOR

- ❑ L'Institut Algérien de Normalisation (IANOR) a été érigé en établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) par [Décret Exécutif n° 98-69](#) du 21 [Février 1998](#) [modifié et complété par le Décret exécutif n° 11-20 du 25 janvier 2011](#)
- ❑ Il est sous tutelle du Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la promotion de l'investissement.
- ❑ Il est chargé de :
 - l'élaboration, la publication et la diffusion des normes algériennes ;
 - la centralisation et la coordination de l'ensemble des travaux de normalisation entrepris par les structures existantes et celles qui seront créées à cet effet;
 - l'adoption de marques de conformité aux normes algériennes et de labels de qualité ainsi que la délivrance d'autorisation de l'utilisation de ces marques et le contrôle de leur usage dans le cadre de la législation en vigueur ;
 - la promotion de travaux, recherches en Algérie ou à l'étranger ainsi l'aménagement d'installations d'essais nécessaires à l'établissement de normes et à la garantie de leur mise en application.

Présentation de L'IANOR

- gérer le point national d'information sur les Obstacles techniques au commerce (OTC) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ;
 - En outre, l'institut participe aux travaux des organisations internationales et régionales de Normalisation et y représente l'Algérie, le cas échéant.
-
- ❑ L'IANOR a constitué une équipe pluridisciplinaire expérimentée autour de quatre grands métiers au service des entreprises et collectivités pour :
 - Elaborer les référentiels demandés par les acteurs économiques: L'IANOR aide les acteurs socio-économiques à élaborer les référentiels normatifs dont ils ont besoin pour leur développement stratégique et commercial, en leur facilitant l'accès au processus de normalisation, à l'information et en assurant des services d'accompagnement
 - Aider les acteurs à accéder aux référentiels normatifs: L'IANOR conçoit et fait évoluer une gamme de produits et services d'information ciblés à travers des supports faisant appel aux techniques les plus récentes.

Présentation de L'IANOR

- Aider les acteurs à appliquer les référentiels normatifs :

A travers des prestations de formation, audit, conseil et accompagnement, l'IANOR aide les entreprises à intégrer, dans leur stratégie comme dans leur vie quotidienne, l'approche des référentiels et les démarches de progrès.

- Proposer une offre de certification

L'IANOR propose une certification de produit (marque TEDJ), en s'appuyant sur des référentiels normatifs algérien.

Ces missions engagent l'IANOR dans tous les secteurs économiques, et notamment dans tous les domaines autres les nouvelles technologies, en s'appuyant sur de nouvelles normes, construisent le monde de demain

L'Organisme Algérien d'Accréditation – ALGERAC-



V. Normalisation et accréditation

Présentation de L'ALGERAC

- ❑ C'est un établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. ALGERAC est placé sous la tutelle du Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement.
- ❑ Missions d'ALGERAC : la mise en place d'un dispositif national d'accréditation répondant aux normes nationales et internationales pertinentes :
 - de délivrer les décisions d'accréditation ;
 - de procéder au renouvellement, suspension et retrait des décisions d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité ;
 - de représenter l'Algérie auprès des organismes internationaux et régionaux similaires ;
 - d'éditer et diffuser des revues, brochures ou bulletins spécialisés relatifs à son objet.

V. Normalisation et accréditation

Principales Activités D'ALGERAC

- ❑ ALGERAC a pour fonction l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité (OEC).
- ❑ Une seule norme, ISO17011 : 2004, qui précise les exigences pour les organismes d'accréditation procédant à l'accréditation d'Organismes d'Évaluation de la Conformité (OEC). L'accréditation concerne les :
 - ✓ Les laboratoires d'essais et d'étalonnage (ISO/CEI 17025) ;
 - ✓ Les organismes d'inspection (ISO/CEI 17020);
 - ✓ Les organismes de certification (ISO/CEI17021);
 - ✓ Les organismes de certification procédant à la certification de produits, de procédés et services (ISO/CEI 17065)
 - ✓ Les organismes de certification procédant à la certification de personnes (ISO/CEI 17024)